

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Juin 2017

Département de Saône et Loire  
Arrondissement de LOUHANS  
Commune de THUREY  
Le 20 JUIN 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil dix-sept, le 20 Juin, à 18H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Didier DECHAMP, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Bernard DOURIOT, Maryse COULON, Thérèse BOMBRUN, Jean-Michel FROMONT, David INSELIN, Benoît MISS.

Absents excusés : Sandra LANNEAU

Absents : Christine PERREAUT, Nicolas CHANUSSOT

Le Maire ouvre la séance à 18H00. Il excuse les absents.

### 1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil du 11 avril 2017

### 2. Le Conseil désigne Maryse COULON, secrétaire de séance

### 3. Décision Modificative : délibération N° 15

La trésorerie a informé la commune qu'une dépense avait été inscrite à tort au budget à l'article 28041582. Il est donc nécessaire d'établir une décision modificative pour inscrire la somme à l'article qui devait être initialement utilisé, à savoir 21568.

A l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative.

### 4. Fonds national de péréquation inter-communal : délibération N° 16

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le FPIC, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, est reversé par l'Etat aux Communes et aux Intercommunalités selon une répartition définie par la loi.

Les communes peuvent faire le choix d'une répartition dérogatoire libre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la répartition dérogatoire libre du FPIC et décide le reversement de la part communale de 12 027€ à la Communauté de Communes Bresse Revermont 71.

### 5. Répartition des sièges CCB71 : délibération N° 17

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier en date du 11 mai dernier émanant de la Sous-Préfecture de Louhans. Il est indiqué qu'en raison d'élections complémentaires dans l'une des communes de CCB71, et en application de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015, il est nécessaire de revoir la répartition des sièges du Conseil Communautaire.

Deux possibilités sont à considérer :

1) Une répartition des sièges dans le cadre d'un accord local à la majorité qualifiée. Dans ce cas, une délibération doit être prise avant le 5 juillet.

2) A défaut d'accord local ou si les conditions de répartition des sièges dans le cadre de l'accord local ne sont pas applicables, une répartition des sièges selon les dispositions de droit commun (pas de délibération, la composition est arrêtée par le Préfet).

Après consultation de l'Association des Maires et des Services Préfectoraux, les deux répartitions possibles, et listées ci-dessous, sont indiquées au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir se prononcer.

COMMUNE	Droit Commun	Accord Amiable
Saint Germain Du Bois	5	5
Mervans	4	4
Savigny-En-Revermont	3	3
Saillenard	2	2
Beaurepaire-en-Bresse	2	2
Frangy-En-Bresse	1	2
Serley	1	2
Thurey	1	2
Sens-Sur Seille	1	1
Diconne	1	1
Bosjean	1	1
Devrouze	1	1
Monjay	1	1
Serrigny-En-Bresse	1	1
Bouhans	1	1
Le Tartre	1	1
Le Planois	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>31</b>

Notre commune bénéficiera d'un représentant supplémentaire. Ce second siège revient de droit au premier inscrit sur la liste. Bernard DOURIOT ne souhaitant pas être représenté à la CCB71, Jean-Michel FROMONT est désigné et accepte le poste.

Le Conseil Municipal **ADOpte à l'unanimité** la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local, à savoir 31 sièges pour le Conseil Communautaire de CCB71 avec la répartition indiquée.

### 6. Transfert de compétences CCB71

Le Maire informe le conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera transférée à la CCB71 en tant que compétence obligatoire.

Cette compétence transférée comprendra 4 missions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de compétences à la CCB71.

## 7. Projet éolien

La CNR (Compagnie Nationale du Rhône) a identifié la présence de zones adaptées au développement de projets éoliens sur le territoire de la CCBR71 et souhaite proposer un projet à la commune. L'ensemble du conseil approuve une prise de contact avec la CNR pour obtenir des informations récentes sur les conditions de mise en œuvre.

## 8. Arrêt des NAP

Suite à la réunion d'école du 15/06/2017, les Maires des trois communes ainsi que l'équipe enseignante se sont prononcés pour un retour à la semaine des 4 jours. Le conseil d'école a également voté majoritairement le retour de la semaine des 4 jours. Les activités périscolaires devraient donc être arrêtées à la rentrée de septembre. Une demande a été déposée en ce sens auprès de la DASEN et une réponse définitive sera donnée le 12 juillet.

Les heures rendues disponibles pour les deux agents de la commune seront affectées à des tâches d'entretien des bâtiments et du matériel.

Une des salles libérées sera utilisée par les enseignantes pour les activités de motricité.

## 9. Point sur les travaux

La porte qui sépare le bureau d'accueil et le bureau d'adjoint à la mairie a été posée. Les entretiens dans le bureau des adjoints peuvent être menés en toute confidentialité.

La DDT a informé la mairie que les travaux relatifs aux fossés pouvaient être commandés. Les devis de l'entreprise BOIVIN ont été retenus. Les travaux débuteront courant juillet.

## 10. Questions diverses

- Projets réflexion salle des fêtes en 2018. Les travaux pourront être faits par tranche en démarrant par la salle de lavage. Les locations seront stoppées pendant le temps des travaux,
- Transfert des pouvoirs de police spéciale à la CCBR71.
- Formation compostage paillage organisée par le SICED Bresse Nord le mercredi 28 juin de 14H à 16H à la salle des fêtes de Serley,
- Demande de fournitures de l'école : la directrice intègre une partie de la classe de CMI à sa classe de CP et a besoin de nouveaux manuels pour adapter la méthode de lecture. Le conseil autorise le Maire à effectuer la dépense si la ligne budgétaire le permet,
- Demande de soutien du centre hospitalier de Chalon sur Saône en faveur du maintien de l'unité de soins intensifs neurovasculaires en Saône et Loire,
- GRT Gaz propose une visite du chantier de construction de l'artère Val de Saône,
- Parution de la page spéciale consacrée à Thurey le vendredi 23 juin 2017 dans le journal l'Indépendant du Louhannais et du Jura,
- Demande de l'école pour la réalisation d'un marquage au sol dans la cour de l'école. Le conseil approuve la dépense.
- Vendredi 7 juillet : organisation des JO de Thurey avec l'école,
- Les tarifs de la cantine ont été renégociés par Jean-Michel FROMONT, pas d'augmentation à la rentrée.

La séance est levée à 19H25  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire,  
Didier DECHAMP

